



L'Union africaine déploie des observateurs électoraux dans le cadre de l'élection présidentielle en République de Guinée

Addis-Abéba, 16 octobre 2020 - Le Président de la Commission de l'Union Africaine, **S.E. Moussa Faki Mahamat**, a décidé de déployer une Mission d'Observation Electorale (MOEUA) dans le cadre de l'élection présidentielle prévue le 18 octobre 2020 en République de Guinée.

La MOEUA est conduite par **S.E.M Augustin Matata Ponyo**, ancien Premier Ministre de la République Démocratique du Congo. Elle est composée de vingt-cinq (25) observateurs dont des Ambassadeurs accrédités auprès de l'Union africaine (UA), des Parlementaires Panafricain, des responsables des Organes de Gestion des Elections, des Organisations de la Société Civile et des Institutions académiques africaines.

L'objectif global de la MOEUA est de : (i) fournir un rapport précis comprenant une évaluation impartiale de la présidentielle du 18 octobre 2020 en République de Guinée, y compris le niveau de conformité de celle-ci avec les normes nationales, régionales, continentales et internationales régissant les élections démocratiques; (ii) formuler des recommandations pour l'amélioration des processus électoraux futurs dans le pays sur la base des constatations et ainsi ; (iii) démontrer la solidarité et le soutien de l'Union africaine au processus électoral en République de Guinée en s'assurant que la conduite de l'élection, contribue à la consolidation de la gouvernance démocratique, à la paix et à la stabilité dans le pays.

La MOEUA en République de Guinée est déployée conformément aux dispositions pertinentes de la Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes Régissant les Elections Démocratiques en Afrique; les Directives de l'Union africaine pour les Missions d'Observation et de Suivi des Elections en Afrique adoptées en 2002 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union africaine, ainsi que de la Charte Africaine pour la Démocratie les élections et la Gouvernance adoptée en 2007. Ce déploiement est également conforme à l'aspiration n°3 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à assurer une Afrique où règne la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme, la justice et l'État de droit. Ces instruments définissent les critères qui déterminent la nature et la portée de l'observation et le suivi des élections en Afrique.

Contact :

Mme Karine Kakasi Siaba | Fonctionnaire Politique/Elections, Coordinatrice de la MOEUA |

Email: Kakasik@africa-union.org |

Unité Démocratie et Assistance Electorale (UDAE) | Département des Affaires politiques |

Commission de l'Union Africaine